



CAPD 31 MARS 2021 PROMOTIONS ACCELEREES

La CAPD chargée d'étudier les avancements accélérés au 7° et 9° échelon s'est réunie ce jour.

Depuis les accords PPCR signés en 2016 par la FSU et mis en oeuvre depuis 2017, toutes les collègues avancent à la même vitesse sur la grille classe normale (avant il y avait jusqu'à 3 vitesses d'avancement par échelon ... ce qui créait des différences salariales énormes entre collègues qui avaient la même ancienneté).

Contre la demande du SNUipp- FSU, le ministère a conservé une exception pour les échelons 6 et 8.

Pour le passage aux 7e et 9e échelons, 30% des collègues bénéficient d'un avancement accéléré d'un an suite à leur rendez-vous de carrière.

LE BAREME

AVIS DASEN

- Excellent: 4 points
- Très satisfaisant: 3 points
- Satisfaisant: 2 points
- A consolider: 1 point
- Non renseigné : 0 point

Au titre des discriminants et dans l'ordre :

AGS, ancienneté dans le corps, ancienneté dans l'échelon, âge.



DERNIER PROMU 7°échelon - barème := 3 points

Avis très satisfaisant : 3
Ags : 6 ans
Ancienneté dans le corps: 6 ans
Age: 32a 9m 20j



DERNIER PROMU 9°échelon barème = 3 points

Avis très satisfaisant : 3

- Ags: 16 ans 1m 21j
- Ancienneté dans le corps: 16 ans 1m 21j
- Age: 42a 1m 21j

Éléments statistiques :

- Avancement accéléré du 6ème au 7ème échelon :

119 PE étaient éligibles (112 femmes et 7 hommes), 35 ont été effectivement promus (32 femmes et 3 hommes)

- Avancement accéléré du 8ème au 9ème échelon :

220 PE étaient éligibles (195 femmes et 25 hommes), 66 ont été effectivement promus (61 femmes et 5 hommes)

Le SNUipp-FSU revendique l'accélération de carrière des 6ème et 8ème échelons pour toutes et tous.

Le SNUipp-FSU revendique une carrière parcourue au rythme le plus rapide pour tous, déconnectée de l'évaluation et des fonctions exercées.

Il revendique une refonte complète de la grille permettant d'atteindre l'indice 1 000 en fin de carrière et le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures d'avancement.